

DISPOSITIF D'AIDE

La résidence d'entrepreneur mise en place par l'ARDTA est un dispositif régional à court et moyen terme. Outre le soutien technique et professionnel, l'ARDTA propose des aides financières : versement d'un SMIC pendant la durée de création et prise en charge des frais professionnels selon les projets.

Ces résidences permettent aux porteurs de projet de se constituer une « bulle créative ». Tout est mis en œuvre pour que le « résident » mène à bien son parcours en étant débarrassé des tracas du quotidien, notamment la recherche d'informations auprès de spécialistes.

A QUI S'ADRESSE T-IL ?

Les résidences longues (2 à 6 mois) s'adressent aux créateurs/repreneurs extérieurs à l'Auvergne mais également aux Auvergnats.

Les résidences courtes (quelques jours) s'adressent quant à elles aux créateurs/repreneurs extérieurs à l'Auvergne.

OBJECTIFS

L'ARDTA (Agence Régionale de Développement des Territoires d'Auvergne) a pour objectif d'organiser l'arrivée de nouvelles populations afin de faire de l'Auvergne une terre d'accueil reconnue et opérationnelle.

Le dispositif permet de fournir à un créateur un cadre et les conditions matérielles qui lui permettront de mener à bien son projet :

- Pendant un temps limité ;
- Avec un accompagnement technique et relationnel ;
- Avec un financement de son séjour sur place se déclinant en 2 formules : la résidence courte et la résidence longue.

COORDONNEES

ARDTA
7 ALLEE PIERRE DE FERMAT - CS 60017
63178 AUBIERE CEDEX
04 73 19 60 00
ardt@ardta-auvergne.fr
www.auvergnelife.tv